



PAR COURRIEL

Québec, le 8 août 2025

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 10 juillet 2025, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

« *Obtenir*

1. La liste des coopératives d'habitation situées en Estrie (incluant Sherbrooke) qui ont fait l'objet, entre le 1er janvier 2019 et le 9 juillet 2025, de :

- toute évaluation administrative, vérification ou diagnostic organisationnel mené par la SHQ,*
- toute intervention ou accompagnement particulier justifié par des problèmes de gestion, de gouvernance, de conformité réglementaire ou de tensions internes.*

2. Les rapports, recommandations ou constats rédigés par la SHQ ou transmis par la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie (FCHE) en lien avec ces interventions.

Je précise que je ne demande aucun renseignement personnel (nom des membres, adresses privées, etc.), mais uniquement des informations sur les entités collectives (noms de coopératives, types d'intervention, périodes couvertes). »

Après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez les renseignements demandés en pièce jointe.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

(Original signé)

M^e EMMANUEL BOILARD-SAUVAGEAU

N/Réf. : 2025-2026-27